

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.89 Vœu relatif à la sécurisation du complexe sportif Max Rousié.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le centre sportif Max Rousié fait l'objet de nombreuses dégradations et intrusions depuis l'ouverture du terrain de football ;

Considérant que les réparations de ces dégradations engendrent des frais conséquents pour la collectivité ;

Considérant l'avis de sûreté du Stade Max Rousié réalisé par la Direction de la Prévention et de la Protection au mois de juillet 2015 ;

Considérant l'adoption à l'unanimité du Conseil de Paris du vœu déposé par Brigitte KUSTER, Frédéric PECHENARD et les élus du groupe Les Républicains au mois de février 2016 relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié ;

Considérant l'engagement de Jean-François MARTINS au mois de février 2016 « *afin que ce stade retrouve son fonctionnement normal et idéal* » ;

Considérant les remontées des associations sportives qui ne peuvent que constater la persistance de nombreuses dégradations et intrusions dans l'enceinte du complexe sportif Max Rousié depuis l'adoption du vœu susmentionné ;

Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD, Olga JOHNSON et les élus des groupes Les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM:

Émettent le vœu que :

- Les préconisations de l'avis de sûreté du site soient mises en œuvre dans les délais les plus brefs
- Le système de vidéosurveillance du complexe soit rénové et remis en service
- Les clôtures qui entourent les abords du complexe soit relevées afin de prévenir toute intrusion